

# **EXPLORATION DIOS INC.**

## **États financiers annuels**

**31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024**

### **Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2-6</b>
<b>États de la situation financière</b>	<b>7</b>
<b>États du résultat global</b>	<b>8</b>
<b>États des variations des capitaux propres</b>	<b>9</b>
<b>États des flux de trésorerie</b>	<b>10</b>
<b>Notes complémentaires aux états financiers</b>	<b>11-35</b>

C.P. 114, succursale NDG, Montréal, QC, H4A 3P4

Tél: 514-923-9123

Courriel: [mjgirard@diosexplo.com](mailto:mjgirard@diosexplo.com)

Site web: [www.diosexplo.com](http://www.diosexplo.com)

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
50, avenue Dallaire  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 4S7

T 819 762-1714

Aux actionnaires de  
Exploration Dios Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Exploration Dios Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Exception faite de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation » du présent rapport, nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carole Lepage.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Rouyn-Noranda  
Le 24 avril 2026

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119351

# EXPLORATION DIOS INC.

## États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
		\$	\$
<b>ACTIF</b>			
Courant			
Trésorerie	6	92 237	55 965
Actions d'une société cotée		150 000	-
Taxes sur les produits et services à recevoir		601	5 343
Frais payés d'avance		-	2 480
		<u>242 838</u>	<u>63 788</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	2 333 744	3 194 716
<b>Total de l'actif</b>		<u><u>2 576 582</u></u>	<u><u>3 258 504</u></u>
<b>PASSIF</b>			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		6 804	41 275
Provision pour compensation	9	97 483	90 419
<b>Total du passif</b>		<u>104 287</u>	<u>131 694</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	10.1	24 961 994	24 786 494
Surplus d'apport		3 245 470	3 246 082
Déficit		(25 735 169)	(24 905 766)
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>2 472 295</u>	<u>3 126 810</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<u><u>2 576 582</u></u>	<u><u>3 258 504</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 24 avril 2026.

# EXPLORATION DIOS INC.

## États du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercices terminés les	
		31 décembre	
		2025	2024
		\$	\$
<b>DÉPENSES</b>			
Honoraires professionnels		52 950	51 108
Charges au titre des avantages du personnel	11.1	9 388	34 609
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		25 328	22 843
Honoraires de consultation		-	14 450
Impôts de la partie III.14 et XII.6		-	3 549
Assurances, taxes et permis		1 159	2 678
Frais de bureau		1 769	2 142
Publicité, voyages et promotion		1 200	2 007
Amortissement des immobilisations corporelles		-	515
Frais bancaires		533	481
Provision pour compensation	9	7 064	5 442
Reprise de valeur sur une propriété minière dévaluée	7	(238 000)	-
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	328 287	3 863 899
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	672 679	84 983
<b>PERTE OPÉRATIONNELLE</b>		<b>862 357</b>	<b>4 088 706</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Produits financiers	12	34 780	10 247
<b>PERTE AVANT IMPÔTS</b>		<b>(827 577)</b>	<b>(4 078 459)</b>
Impôts différés	15	-	66 342
<b>PERTE NETTE ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>(827 577)</b>	<b>(4 012 117)</b>
<b>PERTE NETTE PAR ACTION - de base et dilué</b>	14	<b>(0,007)</b>	<b>(0,03)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# EXPLORATION DIOS INC.

## États des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions		Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		Nombre d'actions émises	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>		121 282 066	24 786 494	3 211 473	(20 893 649)	7 104 318
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(4 012 117)	(4 012 117)
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	34 609	-	34 609
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>		<b>121 282 066</b>	<b>24 786 494</b>	<b>3 246 082</b>	<b>(24 905 766)</b>	<b>3 126 810</b>
<b>Solde au 1er janvier 2025</b>		121 282 066	24 786 494	3 246 082	(24 905 766)	3 126 810
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(827 577)	(827 577)
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	9 388	-	9 388
Frais d'émission d'actions		-	-	-	(1 826)	(1 826)
Émission d'actions	10.1	5 100 000	153 000	-	-	153 000
Exercice d'options d'achat d'actions	10.1	125 000	22 500	(10 000)	-	12 500
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>		<b>126 507 066</b>	<b>24 961 994</b>	<b>3 245 470</b>	<b>(25 735 169)</b>	<b>2 472 295</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# EXPLORATION DIOS INC.

## États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
Notes	2025	2024
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Perte nette	(827 577)	(4 012 117)
Ajustements		
Paiements fondés sur des actions	9 388	34 609
Provision pour compensation	7 064	5 442
Variation de la juste valeur des actions cotées	(32 000)	-
Reprise de valeur sur une propriété dévaluée	(238 000)	-
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	328 287	3 863 899
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	672 679	84 983
Amortissement des immobilisations corporelles	-	515
Impôts différés	-	(66 342)
Variation d'éléments du fonds de roulement	16 (8 089)	(14 113)
Flux de trésorerie utilisés des activités opérationnelles	(88 248)	(103 124)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Cession de dépôts à terme	-	310 685
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation	(159 154)	(212 440)
Cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	120 000	-
Flux de trésorerie (utilisés) provenant des activités d'investissement	(39 154)	98 245
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission d'actions	153 000	-
Exercice d'options d'achat d'actions	12 500	-
Frais d'émission d'actions	(1 826)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	163 674	-
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	36 272	(4 879)
<b>TRÉSORERIE, AU DÉBUT</b>	55 965	60 844
<b>TRÉSORERIE, À LA FIN</b>	92 237	55 965

Informations additionnelles - flux de trésorerie note 16.

### Informations supplémentaires

Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles	2 780	5 597
---	-------	-------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la « Société ») est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

### 2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2025, la Société a un déficit accumulé de 25 735 169 \$ (24 905 766 \$ au 31 décembre 2024). Cette incertitude significative jette un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de continuité d'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

### 3. GÉNÉRALITÉS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci après « Normes IFRS de comptabilité »).

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 2266 chemin des Pins Gris, La Conception, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « DOS ».

### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

#### 4.1 Généralités

Les méthodes comptables significatives et base d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

#### 4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

#### 4.3 Instruments financiers

##### Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.3 Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

#### Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes:

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

#### Évaluation ultérieure des actifs financiers

##### Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie fait partie de cette catégorie d'instruments financiers.

##### Actifs financiers à la JVRN

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN.

La catégorie comprend des placements en actions de sociétés cotées. La Société comptabilise les placements à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser ses placements dans les actions de sociétés cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

#### Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.3 Instruments financiers (suite)

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'un évènement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment: des évènements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

#### Classement ultérieur des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et les autres crédateurs.

Subséquentement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

### 4.4 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

### 4.5 Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

### 4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont comptabilisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranches, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumulé des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.7), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.7) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriétés des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

#### Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cession d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un gain sur disposition ou un renversement d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

### 4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente:

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

### 4.8 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de possibilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

### Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

#### 4.8 Provisions et passifs éventuels (suite)

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Au 31 décembre 2025, une provision pour compensation de 97 483 \$ est comptabilisée (90 419 \$ au 31 décembre 2024). Voir la note 9.

#### 4.9 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

#### 4.10 Capitaux propres

##### Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.10 Capitaux propres (suite)

#### Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

#### Placements accreditifs

L'émission d'actions ou d'unités accreditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription, lorsqu'applicable, et à la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accreditives ou des unités accreditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'actions ou d'unités accreditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription, lorsqu'applicable, et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de celles-ci à la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription, lorsqu'applicable, en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date d'émission. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées et que la Société a renoncé à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé dans les autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

#### Autres éléments des capitaux propres

Le Surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsque ces options et les bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération et la valeur correspondante sont transférés dans le capital-actions.

Le Déficit comprend l'ensemble des profits et pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

### 4.11 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte aucune option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.11 Paiements fondés sur des actions (suite)

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du Surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers, dans le cas d'un financement en actions, sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du Surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

### 4.12 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la présidente et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

### 4.13 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications ou interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé, n'ont pas été présentées, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

### IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes: exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 4.13 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* qui comprend le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

### Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7, intitulées *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers* (les « modifications »). Les modifications comprennent:

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et l'introduction d'un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions spécifiques sont remplies. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit le faire pour tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.
- Des indications supplémentaires sur la manière dont une entité doit évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier concordent avec un contrat de prêt de base. Cela vise à aider une entité à appliquer les exigences relatives à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées à des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
- Précisions sur ce qui constitue des caractéristiques « sans droit de recours » et quelles sont les caractéristiques des instruments liés par contrat.
- Exigences supplémentaires en matière d'information pour les investisseurs dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et introduction de l'obligation de divulguer les modalités contractuelles qui modifient l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en cas d'éventualité d'un événement conditionnel qui n'est pas directement lié à des variations des risques et coûts de base liés aux prêts.

Les modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Une application anticipée est permise. Si l'entité choisit d'appliquer ces modifications pour une période antérieure, elle doit:

- (a) soit appliquer en même temps toutes les modifications et l'indiquer;
- (b) soit n'appliquer que les modifications touchant le classement des actifs financiers pour cette période antérieure et l'indiquer.

Les modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers doivent être appliquées de manière rétrospective selon IAS 8, sauf dans certains cas.

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les amendements auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

#### **Jugements importants de la direction**

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

#### **Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat**

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 15).

#### **Continuité d'exploitation**

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

#### **Incertitude relative aux estimations**

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

#### **Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation**

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.7).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la Société a dévalué et radié certaines propriétés (dévalué et radié certaines propriétés en 2024).

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir ou seront renouvelés et des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices.

#### Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 11.2).

#### Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.5 pour plus d'information.

### 6. TRÉSORERIE

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Encaisse	<b>92 237</b>	<b>55 965</b>

La trésorerie est composée d'un compte à intérêts élevés qui porte intérêt à un taux de 2,50 % (1,05 % à 2,65 % au 31 décembre 2024).

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

#### ANNÉE 2025

DROITS MINIERS	Au 1er janvier 2025	Additions	Dévaluation	Radiation	Au 31 décembre 2025
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>QUÉBEC</b>					
(a) K2	1	3 232	-	(3 233)	-
(b) Lithium Nord	26 584	-	-	(26 584)	-
(c) AU33	190 976	901	-	(18 560)	173 317
(d) Nemiscau Nord	1	-	-	-	1
(e) Pontax Nord	5 558	-	-	(5 558)	-
(f) LeCaron	33 028	-	(6 105)	(26 922)	1
(g) Clarkie Est	76 891	-	(32 002)	(44 888)	1
(h) 33 Carats	132	2 521	-	-	2 653
	333 171	6 654	(38 107)	(125 745)	175 973

#### DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2025	Additions	Dévaluation	Radiation	Au 31 décembre 2025
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>QUÉBEC</b>					
(b) Lithium Nord	162 463	(170)	-	(162 293)	-
(c) AU33	2 035 006	133 510	-	(10 745)	2 157 771
(e) Pontax Nord	49 467	-	-	(49 467)	-
(f) LeCaron	127 724	-	-	(127 724)	-
(g) Clarkie Est	486 885	-	(290 180)	(196 705)	-
	2 861 545	133 340	(290 180)	(546 934)	2 157 771
<b>TOTAL 2025</b>	<b>3 194 716</b>	<b>139 994</b>	<b>(328 287)</b>	<b>(672 679)</b>	<b>2 333 744</b>

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### ANNÉE 2024

DROITS MINIERS	Au 1er janvier	Additions	Dévaluation	Radiation	Au 31 décembre
	2024				2024
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>QUÉBEC</b>					
(a) K2	67 671	4 654	(62 282)	(10 042)	1
(b) Lithium Nord	26 584	-	-	-	26 584
(c) Lithium 33-AU33	208 674	895	-	(18 593)	190 976
(d) Nemiscau Nord	19 890	-	(19 889)	-	1
(e) Pontax Nord	5 558	-	-	-	5 558
(f) LeCaron Lithium	33 028	-	-	-	33 028
(g) Clarkie Est	76 712	179	-	-	76 891
(h) 33 Carats	132	-	-	-	132
(i) 14 Karats	13 512	-	-	(13 512)	-
	451 761	5 728	(82 171)	(42 147)	333 171

#### DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier	Additions	Dévaluation	Radiation	Au 31 décembre
	2024				2024
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>QUÉBEC</b>					
(a) K2	3 708 323	3 087	(3 711 410)	-	-
(b) Lithium Nord	100 918	61 545	-	-	162 463
(c) Lithium 33-AU33	2 022 867	12 139	-	-	2 035 006
(d) Nemiscau Nord	67 611	2 707	(70 318)	-	-
(e) Pontax Nord	9 801	39 666	-	-	49 467
(f) LeCaron Lithium	73 850	53 874	-	-	127 724
(g) Clarkie Est	438 096	48 789	-	-	486 885
(h) 33 Carats	-	-	-	-	-
(i) 14 Karats	42 836	-	-	(42 836)	-
	6 464 302	221 807	(3 781 728)	(42 836)	2 861 545
<b>TOTAL 2024</b>	<b>6 916 063</b>	<b>227 535</b>	<b>(3 863 899)</b>	<b>(84 983)</b>	<b>3 194 716</b>

#### (a) K2

La propriété K2 (33C04-05 et 33D08) de 113 claims miniers en 2024 couvrait près de 70 km carrés à la Baie James au Québec, à environ 50 km à l'ouest du relais routier km 381, le long de la route de Radisson.

Le 7 juillet 2025, la Société a vendu la propriété K2 à Exploration Azimut Inc. en contrepartie de 238 000 \$, répartie en 120 000 \$ en espèces et 200 000 actions ordinaires de la société acheteuse, d'une valeur de 0,59 \$ par action. Une reprise de valeur sur une propriété dévaluée de 238 000 \$ et une radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 3 233 \$ ont été comptabilisés à l'état du résultat global. Dios conservera une redevance sur le revenu net de fonderie (« NSR ») de 2 %, dont 1 % est rachetable pour 3M\$.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### (b) Lithium Nord

La propriété Lithium Nord est située entre la rivière Eastmain et le réservoir Opinaca, à environ 15-30 km au nord de la route de la centrale hydro-électrique Eastmain 1 et Eastmain 1-A à la Baie James au Québec. Elle est composée de 149 claims (161 au 31 décembre 2024) couvrant 78 km carrés (84 au 31 décembre 2024).

#### (c) AU33

La propriété AU33 (Lithium 33-AU33 au 31 décembre 2024) (33C01) est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydroélectrique 1 à la Baie James au Québec.

Durant l'exercice 2025, la Société a abandonné les droits miniers relatifs à la propriété Lithium 33. Suite à cela, elle est composé de 108 claims miniers (227 au 31 décembre 2024) couvrant 57 km carrés (121 au 31 décembre 2024).

#### (d) Nemiscau Nord

La propriété Nemiscau Nord (32N15-16) est située près de la rivière Pontax, au nord de la Nation Crie de Nemaska à la Baie James au Québec. Elle est composée de 13 claims miniers (262 au 31 décembre 2024) couvrant 7 km carrés (140 au 31 décembre 2024).

#### (e) Pontax Nord

La propriété Pontax Nord (32N14, 33C02-03) est située au nord de la rivière Pontax, au sud du km 381 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 35 claims miniers (40 au 31 décembre 2024) couvrant 21 km carrés.

#### (f) LeCaron

La propriété LeCaron Lithium (33B05) est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain 1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 174 claims miniers couvrant 82 km carrés.

#### (g) Clarkie Est

La propriété Clarkie Est (33B05-06) de 269 claims miniers couvre près de 150 km carrés et est située près de la rivière Eastmain, au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain 1 à la Baie James au Québec.

#### (h) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée d'un bloc (33A08) totalisant 57 claims miniers (64 au 31 décembre 2024) couvrant 34 km carrés.

Le 1er juillet 2020, la Société a signé une entente avec la société Northern Lights Minerals Pty Ltd. (« NLM ») permettant à cette dernière d'acquérir une participation dans la propriété 33 Carats. NLM peut obtenir un intérêt de 70 % de cette propriété sur une période de cinq ans avec des paiements totaux de 220 000 \$, le paiement des renouvellements de claims miniers de la propriété et des travaux d'exploration totalisant 1 400 000 \$. Une fois la participation de 70 % obtenue, NLM pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 15 % suite à la préparation par NLM d'une étude économique préliminaire de la propriété. La Société pourra par la suite choisir de participer aux travaux ou d'échanger sa participation de 15 % en contrepartie d'une redevance de 2 % NSR, dont la moitié est rachetable pour 1M\$. À la signature et au cours des exercices terminés le 31 décembre 2021, 2022 et 2023, la Société a reçu une somme de 30 000 \$, pour un total de 120 000 \$. Le 2 décembre 2021, la société Mont Royal Resources Ltd. (« MRR ») a annoncé l'acquisition de 75 % de NLM, incluant l'option d'acquérir la propriété 33 Carats. Au 31 décembre 2024, aucune somme n'a été reçue en lien avec l'entente durant l'exercice et aucun travaux n'était prévu, ce qui a mis fin à l'entente.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

### Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

#### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

##### (i) 14 Karats

La propriété 14 Karats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée d'un bloc (33A08) totalisant 14 claims miniers couvrant 34 km carrés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a radié cette propriété. Au 31 décembre 2025, la Société ne détient plus aucun droit minier sur cette propriété.

#### 8. DETTE BANCAIRE AUTORISÉE

La Société a une entente de crédit renégociable annuellement. En vertu de l'entente, des sommes sont disponibles sous forme de carte de crédit. Un montant de 75 000 \$ est disponible au taux de 7,94 % (7,94 % en 2024).

#### 9. PROVISION POUR COMPENSATION

En vertu d'une entente de financement accreditif conclue avec des souscripteurs au cours de l'année 2022, la Société s'était engagée à dépenser 650 000 \$ en frais d'exploration au Canada (« FEC ») avant le 31 décembre 2023. La Société a engagé un montant de 428 856 \$ à cette date. Conséquemment, un solde de 221 144 \$, de dépenses renoncées à des investisseurs, n'a pas été engagé en FEC au 31 décembre 2023. La raison des travaux non effectués est due aux feux de forêt qui ont rendu impossible l'accès aux sites d'exploration durant la période printemps-été 2023. Au niveau provincial, une demande de douze mois supplémentaire pour effectuer les travaux d'exploration manquants a été acceptée le 16 février 2024, tandis qu'au niveau fédéral, la même demande a été faite, mais aucune réponse, au 31 décembre 2025, n'a été reçue. Des formulaires de renonciation amendés ont été produits auprès des autorités fiscales fédérales, ce qui pourrait avoir pour conséquence l'émission de nouveaux avis de cotisation pour les souscripteurs concernés pour l'année d'imposition 2022. À cet égard, la Société a comptabilisé, au 31 décembre 2025, une provision de 97 843 \$ (90 419 \$ au 31 décembre 2024) à titre de provision pour compensation et une charge de 7 064 \$ (5 442 \$ au 31 décembre 2024) a été comptabilisée aux résultats.

#### 10. CAPITAUX PROPRES

##### 10.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Le 27 mai 2025, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accreditif. Un montant total de 153 000 \$ en espèces a été souscrit comprenant 5 100 000 actions accreditives à un prix de 0,03 \$. Le montant total a été attribué au capital-actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, 125 000 options d'achat d'actions ont été exercées. Un montant de 12 500 \$ qui a été reçu en espèces et un montant de 10 000 \$, représentant la juste valeur marchande des options au moment de l'émission, ont été imputés au capital-actions.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

### Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

#### 10.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début et à la fin	<b>250 000</b>	0,10	<b>250 000</b>	0,10

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit:

Date d'échéance	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice
		\$		\$
12 août 2026	<b>250 000</b>	0,10	<b>250 000</b>	0,10

#### 11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

##### 11.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Paiements fondés sur des actions	9 388	34 609
Salaires et charge au titre des avantages du personnel	<b>9 388</b>	<b>34 609</b>

##### 11.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux dirigeants, aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

### Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

#### 11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées:

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début	5 555 000	0,11	6 290 000	0,11
Attribuées	1 045 000	0,05	-	-
Exercées	(125 000)	0,10	-	-
Expirées/annulées	<u>(3 125 000)</u>	0,11	<u>(735 000)</u>	0,11
En circulation à la fin	<u><b>3 350 000</b></u>	0,08	<u><b>5 555 000</b></u>	0,11
Exerçables à la fin	<u><b>2 566 250</b></u>	0,09	<u><b>5 409 500</b></u>	0,11

Les options d'achat d'actions ont été exercées le 16 avril 2025 au prix de 0,10 \$, alors que le cours de l'action à cette date était de 0,02 \$.

Le 17 septembre 2025, la Société a octroyé 1 045 000 options d'achat d'actions auprès de dirigeants, administrateurs et d'un consultant de la Société, en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,05 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois pour les dirigeants et administrateurs et acquises graduellement sur une période de 12 mois pour le consultant.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,01 \$ des options attribuées a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black & Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	2025
Prix de l'action à la date de l'attribution	<b>0,025 \$</b>
Dividende prévu	<b>0 %</b>
Volatilité prévue	<b>94 %</b>
Taux d'intérêt sans risque	<b>2,50 %</b>
Durée de vie prévue	<b>3 ans</b>
Prix d'exercice à la date d'attribution	<b>0,05 \$</b>

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

### Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

#### 11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Options en circulation		Options en circulation	
Fourchette de prix	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)
De 0,05 \$ à 0,10 \$	<b>3 350 000</b>	2,51	<b>5 555 000</b>	1,68

En tout, un montant de 9 388 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (34 609 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) et crédité au surplus d'apport.

#### 12. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers des exercices de présentation de l'information financière présentés se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie	2 780	10 247
Variation de la juste valeur des actions de sociétés cotées	32 000	-
	<b>34 780</b>	<b>10 247</b>

#### 13. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur et les instruments financiers évalués au coût pour lesquels une juste valeur est divulguée à l'état de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur:

- Niveau 1: cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2: données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3: données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actions de sociétés cotées a été estimée en fonction du cours à la date de clôture.

Les actions de sociétés cotées, évaluées à la juste valeur, dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, sont classées dans le niveau 1.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 14. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de la période divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription et les options, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10.2 et 11.2.

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
	2025	2024
Perte nette	(827 577) \$	(4 012 117) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	124 449 600	121 282 066
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,007) \$	(0,030) \$

### 15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2025	2024
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada, 26,5 % en 2025 et 2024	(219 308)	(1 080 792)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paiements fondés sur des actions	2 488	9 171
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	35 079	25 432
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	-	(66 342)
Autres dépenses non déductibles	2 098	24 377
Variation des différences temporaires non constatées	183 883	1 044 330
Variation de la juste valeur marchande non imposable	(4 240)	-
Ajustement des impôts différés des années antérieures	-	(22 518)
Produit d'impôt différé sur le résultat	-	(66 342)

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

#### Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	(214 722)	(1 047 244)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	35 079	25 432
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	-	(66 342)
Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées	183 883	1 044 330
Variation de la juste valeur marchande non imposable	(4 240)	-
Ajustement des impôts différés des années antérieures	-	(22 518)
Total du produit d'impôt différé	<u>-</u>	<u>(66 342)</u>

#### Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisés suivants:

	Solde au 1er janvier 2024	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	81	(81)	-
Immobilisations corporelles	(81)	81	-
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		(66 342)	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		<u>(66 342)</u>	

#### Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'exploration et d'évaluation	11 476 318	12 010 206	10 845 901	11 379 612
Pertes autres qu'en capital	3 964 829	3 917 075	3 855 040	3 807 729
Pertes en capital	100 294	100 294	100 294	100 294
Frais d'émission d'actions	10 837	10 837	39 201	39 201
Immobilisations corporelles	261	143	261	143
Placement	(16 000)	(16 000)		
	<u>15 536 539</u>	<u>16 022 555</u>	<u>14 840 697</u>	<u>15 326 979</u>

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants:

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 704	166 572
2033	146 574	146 218
2034	112 640	112 306
2035	99 490	98 713
2036	148 935	148 935
2037	139 012	138 739
2038	150 318	149 311
2039	151 390	151 526
2040	140 447	140 964
2041	167 747	167 779
2042	184 348	184 229
2043	283 609	281 213
2044	53 098	52 325
2045	109 790	109 347
	<b>3 964 829</b>	<b>3 917 075</b>

Des pertes en capital cumulées de 200 588 \$ (200 588 \$ en 2024) peuvent être appliquées en réduction de futures gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

La Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement de 771 293 \$ qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à différentes dates entre 2027 et 2033.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	4 742	6 283
Frais payés d'avance	2 480	1 725
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(15 311)	(22 121)
	<b>(8 089)</b>	<b>(14 113)</b>

Les opérations non monétaires de l'état de la situation financière sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en contrepartie d'actions de sociétés cotées	<b>118 000</b>	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	<b>4 087</b>	23 247

### 17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

#### 17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont la présidente, le chef des finances, le vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Paiements fondés sur des actions	8 954	33 718
Total de la rémunération	<b>8 954</b>	<b>33 718</b>

Aucun frais n'a été engagé auprès d'une société détenue par un administrateur de la Société relativement à la gestion du site internet au 31 décembre 2025 (158 \$ au 31 décembre 2024). De plus, l'entreprise individuelle de la présidente de la Société a facturé des honoraires de 26 995 \$ relativement à des travaux d'exploration (12 900 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Le total des comptes à payer à la présidente, au 31 décembre 2025, est de 0 \$ (17 017 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

### 18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société;
- Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 10.1 et 20.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

### 19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

#### 19.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

##### Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations de prix du marché de ses actions d'une société cotée. Le risque maximal auquel sont exposés les titres est égal à la juste valeur.

Si le cours publié de ces titres avait varié de  $\pm 29\%$  au 31 décembre 2025, le résultat global et les capitaux propres auraient varié de 43 966 \$.

#### 19.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

### 19.2 Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie	<b>92 237</b>	<b>55 965</b>

Le risque de crédit de la trésorerie est considérée comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

### 19.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financement privés et publics suffisants.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris le paiement d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société:

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Moins de six mois		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	<b>6 609</b>	<b>37 727</b>

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les taxes sur les produits et services à recevoir.

## 20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a reçu un montant de 153 000 \$ à la suite d'un placement accréditif pour lequel elle a renoncé aux déductions fiscales le 31 décembre 2025, au profit des investisseurs. La direction devra dépenser ces sommes avant le 31 décembre 2026. Au 31 décembre 2025, le solde de ce montant accréditif est de 24 983 \$.

# EXPLORATION DIOS INC.

## Notes complémentaires

### Aux 31 décembre 2025 et 2024

---

(en dollars canadiens)

#### 20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a reçu un montant de 650 000 \$ à la suite de placements accréditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales le 31 décembre 2022, au profit des investisseurs. La direction devait dépenser ces sommes avant le 31 décembre 2023. Au cours de la période printemps-été 2023, l'accès aux propriétés a été impossible à cause des feux de forêts, c'est pourquoi au 31 décembre 2023, il y avait encore un solde de 221 144 \$ à dépenser relativement à ces placements accréditifs. Se référer à la note 9. Au 31 décembre 2024, le solde est de 0 \$.

#### 21. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 21 janvier 2026, 125 000 options d'achat d'actions ont été octroyées au prix de 0,07 \$ l'action, pour une durée de 5 ans.

Le 7 et 17 avril 2026, la Société a procédé aux clôtures d'un placement privé accréditif. Un montant total de 508 000 \$ a été souscrit comprenant 12 700 000 unités à un prix de 0,04 \$, composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire à 0,06 \$ au cours des vingt-quatre mois suivants la date de clôture. Une valeur de 26 050 \$ a été attribué à l'autre passif, 81 200 \$ a été attribuée aux bons de souscription au poste surplus d'apport tandis qu'un montant de 400 750 \$ a été attribué au capital-actions.

Le 31 mars 2026, la présidente a consenti une avance sans intérêt à la Société pour une somme totale de 103 000 \$. Une somme de 33 000 \$ a été remboursée le 7 avril 2026. À la date du présent rapport, le solde de l'avance s'élève à 70 000 \$.